

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 26 octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 20 octobre, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
M. Alain COSSON	M. René BROUSSE
Mme Marie-France MARMY	M. Bernard FRASIAK
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
M. Guillaume FRICKER	M. Antoine LUCAS

Suppléants présents : M. Patrice BLANC

M. Michel SÈVE en remplacement de Madame Laurence GONINET titulaire

Etaient représentés (procuration) :

Mme Danielle GRANOUILLET (à Mme Josiane HUGUET)  
Mme Catherine MORAND (à Mme Marie-France MARMY)  
M. Romain FERRIER (à Mme Sylvie ROCHE)  
Mme Nicole BOUCHERAT (à M. Florent MONEYRON)  
M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Michelle CIERGE)  
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD  
Mme Julie MONTBRIZON  
M. Gilles MARQUET  
M. Thierry TISSERAND  
Mme Isabelle GROUIEC

**VOTE : En exercice : 34**

**Présents : 23 / Représentés : 6**

**Votants : 29**

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n° .. M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Sylvie ROCHE, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**OBJET : SPANC – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CD63 – CAMPAGNE DE REHABILITATION 2022 - MODIFICATION**

## SPANC – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CD63 – CAMPAGNE DE REHABILITATION 2022 - MODIFICATION

\*\*\*\*\*

- VU les statuts de la CCEDA
- VU l'exploitation du service SPANC en régie directe depuis le 1er juillet 2015
- VU le règlement du service SPANC ;
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 28/09/2021

Madame la Présidente explique qu'une majorité des assainissements non collectifs existants ne sont pas conformes à la réglementation et sont des sources de pollution ou de nuisances sanitaires. Des propriétaires se sont manifestés pour faire part de leur volonté de réhabiliter leur assainissement.

Madame la Présidente précise que dans le cadre de la campagne de réhabilitation des assainissements non collectifs, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a mis en place des subventions. L'instruction et le versement de ces subventions se fait par l'intermédiaire des Services Publics de l'Assainissement Non Collectif qui sont chargés de centraliser les demandes des propriétaires d'ANC, de les accompagner pour monter leurs dossiers. Le versement des subventions se fait également par l'intermédiaire des SPANC.

Pour rappel, la communauté de communes Entre Dore et Allier a approuvé, en conseil communautaire de décembre 2017, le lancement d'une campagne de réhabilitation des installations d'ANC.

Madame la Présidente explique que la Communauté de communes peut solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme afin d'accompagner et d'aider financièrement les propriétaires d'installations identifiées comme « points noirs » à réhabiliter leurs filières d'assainissement.

Ainsi, la campagne de réhabilitation en cours permettra à 30 foyers maximum de bénéficier de subventions pour la réhabilitation de leur assainissement individuel.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 28/09/2021.

A ce titre, Madame la Présidente propose à l'Assemblée :

- De l'autoriser à solliciter des aides auprès du Conseil départemental
- De l'autoriser à signer tout document nécessaire dans ce cadre.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE la demande de subvention au Conseil départemental pour les réhabilitations 2022 à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 28 octobre 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.